Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2026 - 7246 - 2002 B 00172 - 442 215 786 - SARL 3J CREATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) ①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. 3J CREATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 13 Claud du Bourg 16410 DIGNAC

SIRET 4 4 2 2 1 5 7 8 6 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	311 584	016	263 143	48 441
	Immobilisations corporelles *	028	29 472	030	22 906	6 566
	Immobilisations financières * (1)	040	22	042		22
	Total I (5)	044	341 077	048	286 049	55 029
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	29 640	070		29 640
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 022	074		2 022
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 346	086		4 346
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	36 008	098		36 008
	Total général (I+II)	110	377 086	112	286 049	91 037

PASSIF

				Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	44 200
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	405
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132	20 699
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	(17 912)
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	47 392
	Provisions pour risques et charges — Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	4 313
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	8 752
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169 11 292)	172	16 326
	Comptes courants d'associés		173	14 253
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	43 645
	Total général (I + II + III)		180	91 037

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 13 224

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié Conforme Angelo Konne

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 3J CREATION — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 311 584	412	414	416 311 584	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 1 129	442	444	446 1 129	
	Installations générales agencements divers	450 1 912	452	454	456 1 912	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 44 283	472	474 17 851	476 26 431	
Immobilisations financières		480 22	482	484	486 22	
TOTAL		490 358 929	492	494 17 851	496 341 077	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 240 059	502 23 084	504	506 263 143
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 1 129	532	534	536 1 129
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 1 912	542	544	546 1 912
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 29 598	562 6 578	564 16 311	566 19 865
TOTAL		570 272 698	572 29 662	574 16 311	576 286 049

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1 Materiel de burea	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	17 851	16 311	1 540	13 224	11 684			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 17 851	580 16 311	582 1 540	584 13 224	586 11 684	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 11 684	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 3J CREATION — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 152
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	4 152
Déficits de l'exercice	960	17 912
Total des déficits restant à reporter	970	22 064

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	29 861
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 266
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. 3J CREATION			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois	1 | 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	161 171
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	11 684
	TOTAL 1	106	172 855
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	13 350
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	4 000
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	17 350
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	19 902
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	72 362
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 570
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	93 834
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	96 371
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	96 371

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	172 855	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122025

SIREN 442215786

Dénomination de l'entreprise S.A.R.L. 3J CREATION

Adresse (voie) 13 Claud du Bourg

Code postal 16410 Ville DIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1814
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1814

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KOUNE Prénom(s) ANGELE

Nom d'usage % de détention 41,04 Nb de parts ou actions 1814

Naissance: Date 11/05/1968 N° Département 99 Commune SAIGON Pays

Adresse : N° 13 Voie RUE CLAUD DU BOURG

Code Postal 16410 Commune DIGNAC Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122025

SIREN 442215786

Dénomination de l'entreprise S.A.R.L. 3J CREATION

Adresse (voie) 13 Claud du Bourg

Code postal 16410 Ville DIGNAC

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

01012025	31122025	X

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
S.A.R.L. 3J CREATION 13 Claud du Bourg 16410 DIGNAC	
SIRET 4 4 2 2 1 5 7 8 6 0 0 0 2 5	**Mél :**
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	Activités des agences de publicité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit : 17 912

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) | Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* | Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition | CA : | Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition | Taux d'imposition

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CIEL COMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

NAULET ROCA ASSOCIES 18 Rue Prudent 16000 ANGOULEME **Tél:** 05.45.95.78.33	**Tél:**
ECF ☐ Prestataire :	Identité du déclarant:
	Date : 19062026 Lieu : DIGNAC
	Qualité et nom du signataire Gérant ANGELE KOUNE
	Signature :

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2026

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					***c***	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					***d***	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					***e***	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					***i***	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					***j***	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	***2***	***3***	***4***	***5***	***6***	***7***	***8***
ANGELE KOUNE 13 RUE CLAUD DU BOURG 16410 DIGNAC	1814						

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. 3J CREATION — du

Adresse 13 Claud du Bourg 16410 DIGNAC — au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	KOUNE Patrick Responsable Commercial	13 Claud du Bourg 16410 DIGNAC
2	KOUNE Angèle Cadre Administratif	13 Claud du Bourg 16410 DIGNAC
3	GABRIEL Océane Assistante Chef de Projet	174 Avenue du Général de Gaulle 16800
4	SOULAMI Abdelkamel Technicien Informatique - Internet	8 Rue des Erables 16560
5	GAYA Kristine Assistante Web-Multimédia	2 Chemin de Poulet 16400
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2025... (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice ..2025.. 10	
- de l'exercice précédent 10	260	- de l'exercice précédent 10	5 397

Nom et qualité du signataire ANGELE KOUNE
Gérant

À DIGNAC, le 19062026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

3J Création
WEB Stratégies

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 août 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-et-un août, à 12h30 heures

Les associés de la SARL 3J CREATION, réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, pour valider le bilan de 2025, ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

RESOLUTION 1

Sur l'exercice clos au 31 Décembre 2025

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau -17 912 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 47.392 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



REÇU PAR COURRIER
AU GREFFE LE
23 SEP. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ANGOULÊME

3J Création

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 AOUT 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 17 912 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	-17 912 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 47 392 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Août 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Angèle NGUYEN

SARL 3J CREATION
13 Claud du Bourg
16410 DIGNAC
Siret 442 215 786 00017

Tél 05 45 39 30 43
Fax 05 45 22 43 80
Mail : info@3jcreation.com